

CHARGES	Montant (2)	PRODUITS	Montant (2)
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 – Achat		70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services	(1)		
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation(1)	
Autres fournitures		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs		- jeunesse et sports	
Locations		- cnds	750 €
Entretien et réparation		-Plan Sport Emploi	
Assurance		Région(s):	
Documentation		-	
62 - Autres services extérieurs		Département(s):	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		Commune(s):	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres	(2)	-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (à détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels,		CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales,		Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnel		-	
65- Autres charges de gestion courante	(3)	75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		791 transfert charges d'exploitation	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements	(4)	78 – Reprises sur amortissements et provisions	
I. Charges indirectes affectées à l'action		I. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
Total des charges		Total des produits	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	1500 €	TOTAL	1500 €

- 1) Prestations de services : intervenants extérieurs, ou toute action faisant intervenir une personne extérieure
- 2) Emprunts, cartes de crédit, et autres services (conseils en placement....)
- 3) Sachant que toutes les dépenses potentielles peuvent entrer dans le cases précédentes, je ne vois pas ce qu'on pourrait y inscrire.
- 4) Ce qui est prévu au budget en matière d'amortissement d'achat de matériel dont la durée de vie est limitée dans le temps (ordinateur, matériel de bureau.....).Il faut inscrire la même somme dans la case 78 (produits).....